

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT CLÉMENT-SOUS-VALSONNE

DÉPARTEMENT
RHÔNE

ARRONDISSEMENT
VILLEFRANCHE-SUR-
SAÔNE

Compte-rendu du conseil municipal du 21 Février 2023

CANTON
TARARE

L'an deux mil dix-vingt-trois le 21 Février à 20 heures
le Conseil Municipal de la commune de St Clément-sous-Valsonne, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Mme Sylvie MARTINEZ, Maire

Date de convocation:
13/02/2023
Date d'affichage le
13/02/2023

Etaient présents : ANDRE Laurent, BAYET Elie, BRIDAY Denis, CHAMBOST Myriam, DALIGAND Christian, DE SAINT JEAN Céline GILARDON Philippe, JANCENELLE Aurélie, MACIOCIA Catherine, MARTINEZ Sylvie Maire, ROCHE Jérémy,
Excusés ayant donné pouvoir : POLICARD Pierre
Excusés : LAFAY Fabien, RIVIERE Pascaline, SONNERY Patrick

Nombre de conseillers	
En exercice :	15
Présents :	11
Votants :	12
Pouvoir :	1

1. Election du secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

M BAYET et BRIDAY ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions

2. Présentation des autorisations d'Urbanisme

3. Validation du Compte rendu

- Accord à l'unanimité

4. Point Bâtiments

Les travaux concernant la façade sont terminés. La commission bâtiment à profiter que la façade soit échafaudée pour faire réaliser des travaux concernant les chenaux.

Il est proposé de revoir le règlement et les tarifs de location concernant la salle des fêtes. Le projet de nouveau règlement est présenté aux conseillers. Le nouveau tarif proposé est de 250€ pour les habitants et de 380€ pour les extérieurs.

5. Point Ecole et périscolaire

Le Bulletin municipal a été distribué.

Mme MACIOCIA fait un point concernant le fonctionnement du périscolaire.

6. Point Voirie

Reporté au prochain conseil

7. Vote et délibération Subvention de fonctionnement centre aéré

Mme MARTINEZ informe le conseil de la nécessité de valider la subvention versée au centre aéré. Le montant de cette subvention a été réétudiée par les maires des 4 communes de ce service mutualisé suite à la présentation du budget prévisionnel pour un montant de 5934€.

- Accord à l'unanimité

8. Vote et délibération Subvention équilibre micro crèche

Considérant le contrat enfance jeunesse signé avec la CAF ;

Attendu le choix de la municipalité pour le mode de fonctionnement en PSU

Considérant l'aspect social de ce choix permettant l'accessibilité de ce service au plus grand nombre.

Madame le Maire propose au conseil municipal de verser la subvention d'équilibre pour la micro

crèche d'un montant de **21409€** et précise que ces crédits sont inscrits au budget.

Cette subvention d'équilibre sera versée à l'association SLBA gestionnaire de la structure.

Le Conseil Municipal ou l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **DECIDE** du versement de la subvention d'équilibre

- **DIT** que cette dépense est inscrite au budget

9. Vote et délibération concernant l'installation d'un food truck

Mme MARTINEZ informe les conseillers, de la demande d'installation d'un food truck les mardis et mercredis sur le parking du City Stade de 16h à 23h.

Cette occupation du domaine public fera l'objet d'un arrêté municipal et se fera dans un premier temps à titre gracieux pour une période de 6 mois à compter du 21 Mars.

A l'issue de cette période un bilan sera fait, afin d'acter ou non la reconduction de cette occupation et ses conditions.

10. Vote et délibération concernant l'acceptation d'une subvention dans le cadre des amendes de police

Mme MARTINEZ informe les conseiller que la commune s'est vu attribuer une subvention de 7954€ dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police.

- Accord à l'unanimité

11. Vote et délibération pour définir le périmètre centre bourg pour le commerce

Mme MARTINEZ informe le conseil municipal de la nécessité de définir un périmètre concernant les commerces de centre bourg pour les subventions COR.

Le périmètre est fixé comme suit, la rue centrale (rue du beaujolais , rue des grands ponts rues des tilleuls) et les deux places du village (place de l'église et place de l'Europe)

12. Vote et délibération subventions 2023

Mme MARTINEZ présente le tableau des subventions 2023

- Accord à l'unanimité

13. Vote et délibération concernant les charges résiduelles du SYDER

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de la sous-préfecture concernant le mode de recouvrement de la contribution des communes associées au SYDER. En effet, les communes ont la possibilité d'inscrire – en totalité ou en partie – leur participation au budget ou de faire recouvrir directement leur participation sur les contribuables.

Madame le Maire rappelle que la participation au SYDER a été prévue au budget 2023 dans sa totalité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et au vu de la difficulté à estimer la répercussion du coût de la fiscalisation sur le contribuable, et voulant éviter tout accroissement de la charge fiscale:

- DÉCIDE de budgétiser la totalité de sa participation au SYDER pour l'année 2023 soit 20 661.41€
- DIT que la dépense est inscrite au budget et est imputée à l'article 6554 "contributions organismes de regroupement".

14. Questions diverses

1. Mme MARTINEZ informe les conseillers que l'extinction de l'éclairage public n'a pas fait l'objet de retours particuliers
2. Mme MARTINEZ informe les conseillers que suite à l'accident mortel au savatel et au retour d'analyse des services préfectoraux et départementaux , les mesures suivantes seront mises en place : Installation d'un radar pédagogique et extension de la zone à 70 avec mise en place de bandes rugueuses.

3. Mme MARTINEZ présente les demandes de l'association Clémenteams concernant le rallye la clémentine. Accord à l'unanimité
4. Mme MARTINEZ informe le conseil municipal de la nécessité remettre à jour le PCS

Madame le Maire lève la séance à 22h21

Récapitulatif des demandes d'urbanismes reçues en Mairie du 13/12/2022 au 21/02/2023

Déposé le	Demandeur	Lieu de la construction Section et n° de parcelle	Objet des travaux	Nature de la demande et numéro d'enregistrement	Décision
21/12/2022	SAS SEFI	La Molandière	Construction de 8 Logements	PA069188220001	Demande de pièces Instructio n COR
13/01/2023	Me MATA	40 Rue des Grands Ponts	Vente	Cu 0691882300001	Instruit
17/01/2023	Me LAUTREY	Fonds de l'ane	Vente	Cu 0691882300002	Instruit
17/01/2023	Me DUTRAIVE	Le Perroux	Vente	Cu 0691882300003	Instruit
17/01/2023	Me MOINE CONDETTE	38 Rue des Grands Ponts	Vente	Cu 0691882300004	Instruit
06/02/2023	Me DOLIGEZ	38 Rue des Grands Ponts	Vente	Cu 0691882300005	Instruit

